



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES  
INFORMATIONS

ISSN 0757-7338

*ANNÉE 2011 N ° 9*

*9 FÉVRIER 2011*

**La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil  
peut être effectuée à la Préfecture du Calvados à Caen, dans les  
Sous-Préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire et sur le Site  
Internet de la Préfecture <http://www.calvados.pref.gouv.fr>**

**● SOMMAIRE ●**

<b>DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES.....</b>	<b>3</b>
<b>DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION.....</b>	<b>3</b>
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES POLICES ADMINISTRATIVES.....	3
Arrêté préfectoral DLPR-B2 – 11-038 du 02 février 2011 autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection - DRAAF 6 boulevard Général Vanier à CAEN.....	3
<b>DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>4</b>
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
Arrêté préfectoral du 7 février 2011 portant autorisation spéciale de travaux en site classé - Omaha Beach -.....	4
<b>SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX.....</b>	<b>5</b>
BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES.....	5
Arrêté préfectoral du 1er février 2011 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Germain de Montgomery.....	5
<b>DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE) DE BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>6</b>
INSERTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.....	6
Arrêté du 31 janvier 2011 portant agrément simple de services à la personne concernant l'association CONDE SERVICES A LA PERSONNE.....	6
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU CALVADOS .....</b>	<b>7</b>
PÔLE HÉBERGEMENT ET ACCÈS AU LOGEMENT.....	7
Arrêté préfectoral du 11 janvier 2011 portant agrément de l'association Soi-Toit à Falaise.....	7
Arrêté préfectoral du 25 janvier 2011 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du CALVADOS .....	8
<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>10</b>
Arrêté rectificatif n°3 du 22 novembre 2010 portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.....	10
Arrêté rectificatif n° 4 du 3 décembre 2010 portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.....	13
Décision n° 01 du 21 décembre 2010 portant renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique à la polyclinique du Parc à CAEN .....	17
Décision n° 02 du 21 décembre 2010 portant renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique à l'hôpital privé SAINT MARTIN à CAEN .....	18
Décision n° 03 du 28 janvier 2011 portant renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique à la POLYCLINIQUE DE DÉAUVILLE à CRICQUEBOEUF .....	19
Arrêté rectificatif n°1 du 13 janvier 2011 portant composition de la conférence de territoire du Calvados .....	20
Arrêté rectificatif n°2 du 25 janvier 2011 portant composition de la conférence de territoire du Calvados .....	22
<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>25</b>
<b>DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE) DE BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>25</b>
Liste des conseillers du salarié mise à jour le 03 Février 2011 .....	25

*Les textes cités peuvent être communiqués dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés*

<b>DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES</b>
---

---

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION

---

**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES POLICES ADMINISTRATIVES**

**Arrêté préfectoral DLPR-B2 – 11-038 du 02 février 2011 autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection - DRAAF 6 boulevard Général Vanier à CAEN**

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité, et notamment son article 10,  
 VU le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié relatif à la vidéosurveillance, pris pour application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,  
 VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance,  
 VU la circulaire du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection,  
 VU la demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection déposée le 21 octobre 2010 par le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie (D.R.A.A.F.),  
 VU le récépissé de cette demande délivré le 22 octobre 2010,  
 VU l'avis émis par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection le 17 décembre 2010,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie (D.R.A.A.F.) est autorisé à installer un système de vidéoprotection à l'adresse suivante :

- D.R.A.A.F. – 6 boulevard Général Vanier – 14000 CAEN

L'installation est enregistrée à la préfecture du Calvados sous le n° AVS 14.741

**ARTICLE 2** : 1°) La finalité du système est :

- la prévention des atteintes aux biens,
- la sécurité des personnes.

2°) le système est constitué des éléments suivants :

- 8 caméras intérieures,
- 4 caméras extérieures,
- 1 enregistreur numérique.

3°) Le responsable du système est :

le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie .

4°) Les agents des services de police et de gendarmerie pourront avoir accès aux images et aux enregistrements.

5°) Le public est informé de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable.

6°) Un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet, sera tenu.

7°) Les enregistrements seront détruits dans le délai maximum de 5 jours.

8°) Toute personne intéressée peut obtenir l'accès aux enregistrements qui la concernent ou en vérifier la destruction dans le délai prévu. Cet accès est de droit.

Il peut être exercé auprès du secrétaire général.

**ARTICLE 3** : La présente autorisation est valable pour une durée de CINQ ANS. A l'expiration du délai, le demandeur devra déposer un dossier de renouvellement.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à CAEN, le 02 février 2011 Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général, SIGNE Olivier JACOB



---

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE****Arrêté préfectoral du 7 février 2011 portant autorisation spéciale de travaux en site classé - Omaha Beach -**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-10 et R. 341-10 ;  
VU le décret du 23 août 2006 portant classement parmi les sites du département du Calvados de l'ensemble dénommé « Omaha Beach » sur le territoire des communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Laurent-sur-Mer et Vierville-sur-Mer ;  
VU le dossier de déclaration préalable déposée le 13 janvier 2011 par Mme Françoise LEGALLOIS (référence DP 01460511U0001), concernant la construction d'une véranda attenante à sa maison d'habitation située sur la commune de Saint Laurent-sur-Mer, dans le site classé d'Omaha Beach ;  
VU l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France ;  
SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Calvados ;

**ARRETE**

**Article 1er** : La réalisation des travaux envisagés par Mme Françoise LEGALLOIS consistant en la construction d'une véranda attenante à sa maison d'habitation située sur la commune de Saint Laurent-sur-Mer, dans le site classé d'Omaha Beach, est autorisée.

Cette autorisation s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture du Calvados, le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme LEGALLOIS et publié au recueil des actes administratifs du Calvados. Une copie de cet arrêté sera transmise au Sous-Préfet de Bayeux et au maire de la commune de Saint Laurent-sur-Mer.

Fait à CAEN, le 7 février 2011 Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général SIGNE Olivier JACOB



---

**SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX**

---

**BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES****Arrêté préfectoral du 1er février 2011 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Germain de Montgomery**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-33 ;  
VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1974 portant création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Germain de Montgomery dénommé SIAEP de Saint Germain de Montgomery ;  
VU les délibérations 2010 des communes de la Chapelle Haute Grue (23/11), Saint Germain de Montgomery (10/11), demandant la dissolution du SIAEP de Saint Germain de Montgomery et approuvant les modalités financières de cette dissolution ;  
VU la délibération du comité syndical du SIAEP de Saint Germain de Montgomery en date du 20 octobre 2010 fixant les critères de sa liquidation financière par le transfert de l'actif et du passif au Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Ortier sis à la mairie des Champeaux en Auge (61) et par dérogation à l'article L.5211-25-1 du C.G.C.T. ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. le Sous-Préfet de LISIEUX .

**ARRETE**

**Article 1er** – Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Germain de Montgomery est dissous.

**Article 2** – Les critères de liquidation financière dudit syndicat sont fixés par délibération de son comité syndical en date du 20 octobre 2010 qui reste annexée au présent arrêté et par dérogation à l'article L.5211-25-1 du C.G.C.T..

**Article 3** – Copie du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados, sera adressée à :

- M. le Président du SIAEP de SAINT GERMAIN de MONTGOMMERY
  - MM. les Maires des communes concernées
  - M. l'Administrateur Général des Finances Publiques de Basse Normandie
  - M. le Trésorier de LIVAROT
  - M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LISIEUX, le 1er février 2011 Le Sous-Préfet **SIGNE** Bertin DESTIN



**INSERTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

**Arrêté du 31 janvier 2011 portant agrément simple de services à la personne concernant l'association CONDE SERVICES A LA PERSONNE**

Numéro d'agrément : N/310111/A/014/S/003

VU la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (articles L 7231-1, L 7231-2, L 7232-1 à L 7232-7, L 7233-1 à L 7233-3, et L 7233-9 du code du travail),

VU le décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail,

VU les décrets n°2005-1698 du 29 décembre 2005 et 2007-854 du 14 mai 2007 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L 7231-1 du code du travail,

VU le code du travail,

VU la circulaire Agence nationale des services à la personne ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 relative à l'agrément des organismes de services à la personne,

VU la demande complète d'agrément simple présentée le 23 décembre 2010 par l'association CONDÉ SERVICES À LA PERSONNE dont le siège social est situé 88 avenue de Vincennes - 14110 CONDÉ SUR NOIREAU,

SUR PROPOSITION du Directeur de l'Unité Territoriale du Calvados de la DIRECCTE de Basse-Normandie,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** L'association CONDÉ SERVICES À LA PERSONNE dont le siège social est situé 88 avenue de Vincennes à CONDÉ SUR NOIREAU (14110), est agréée, conformément aux dispositions de l'article R 7232-4 du Code du travail, pour la fourniture de services à la personne sur l'ensemble du territoire national.

**Article 2 :** L'association CONDÉ SERVICES À LA PERSONNE est agréée pour exercer des activités de services aux personnes en qualité de prestataire.

**Article 3 :** L'association CONDÉ SERVICES À LA PERSONNE est agréée pour exercer les activités suivantes :

- entretien de la maison et travaux ménagers,
- petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile,
- préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile,
- livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services comprenant un ensemble d'activités réalisées à domicile,
- assistance informatique et Internet à domicile,
- soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
- assistance administrative à domicile.

**Article 4 :** Le présent agrément est valable jusqu'au 30 janvier 2016.

**Article 5 :** En application de l'article R 7232-13 du code du travail, le présent agrément sera retiré à l'association CONDÉ SERVICES À LA PERSONNE si cette dernière :

- 1° Cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R. 7232-4 à R. 7232-10 du code du travail ;
- 2° Ne respecte pas les dispositions relatives légales relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- 3° Exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément ;
- 4° N'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ;
- 5° Ne transmet pas au préfet compétent, avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

**Article 6 :** Le Directeur de l'Unité Territoriale du Calvados de la DIRECCTE de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique devant Madame le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne - Immeuble BERVIL - 12 rue Villiot - 75 572 Paris Cedex 12

- contentieux auprès du tribunal administratif - 3, rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN CEDEX 4

Fait à Hérouville Saint Clair, le 31 janvier 2011. Pour le Préfet, par délégation, Pour le Directeur de l'Unité Territoriale, Le Directeur Adjoint  
SIGNE Bruno GUILLEM



---

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU CALVADOS**

---

**PÔLE HÉBERGEMENT ET ACCÈS AU LOGEMENT****Arrêté préfectoral du 11 janvier 2011 portant agrément de l'association Soi-Toit à Falaise**

VU l'article 2 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,  
VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,  
VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,  
VU le dossier de demande d'agrément pour l'exercice d'activités d'« ingénierie sociale financière et technique » et/ou d'« intermédiation locative et de gestion locative sociale » produit par l'association Soi-Toit 6 rue de la Pomme de Pin 14700 FALAISE,

**ARRETE**

**Article 1** – En application de la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées qui précise les activités pour lesquelles un organisme peut être agréé, l'association Soi-Toit 6 rue de la Pomme de Pin 14700 Falaise, se voit délivrer un agrément pour l'exercice des activités suivantes :

Agrément 3 : Intermédiation locative et gestion locative sociale

Activité 1 : La location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM ;

Activité 6 : La gestion de résidences sociales.

**Article 2** – L'agrément, valable sur le département du Calvados, est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 3** – Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association Soi-Toit transmettra au préfet du Calvados, chaque année, un compte rendu d'activités pour lesquelles elle est agréée ainsi que ses comptes financiers.

**Article 4** – L'agrément pourra lui être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 365-8 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 5** – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'association Soi-Toit.

Fait à CAEN, le 11 Janvier 2011 Pour le Préfet, le Secrétaire Général **SIGNE** Olivier JACOB



**Arrêté préfectoral du 25 Janvier 2011 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du CALVADOS**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
 Vu l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;  
 Vu les articles R 441-13 et suivants du même code ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2008 portant création dans le département du Calvados de la commission de médiation ;  
 Vu la délibération du Conseil Général du Calvados en date du 7 avril 2008 ;  
 Vu la proposition de l'Union Amicale des Maires du Calvados ;  
 Vu les propositions des différents organismes et associations consultés ;  
 Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La commission de médiation du Calvados créée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2008 est composée comme suit :  
 Elle est présidée par Monsieur Bernard AUDRIEU, en tant que personnalité qualifiée.  
 Elle est constituée de :

**1° Représentants de l'Etat :**

Titulaire : Monsieur Laurent TRIPPIER, responsable du pôle hébergement et Accès au Logement  
 Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados  
 Suppléant : Madame Evelyne PAMBOU, directrice  
 Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados

Titulaire : Monsieur Nicolas BROTELANDE, chef du service Hébergement  
 Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados  
 Suppléant : Monsieur Philippe JEAN, chef du service Accès au Logement  
 Direction Départementale des la Cohésion Sociale du Calvados

Titulaire : Madame Janine STEPHAN, chargée de mission politique de l'Habitat,  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados  
 Suppléant : Madame Géraldine GARDETTE, chef du service Habitat, Construction  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

**2° Représentants des collectivités territoriales :**

**Un représentant du Conseil Général :**

Titulaire : Monsieur Sébastien LECLERC, conseiller général du canton de Livarot  
 Suppléant : Monsieur Jean-Léonce DUPONT, conseiller général de Bayeux

Deux représentants des communes du département désignés par l'union amicale des maires :

Titulaire : Madame Claire GARNIER, Maire-adjoint de la ville d' Hérouville-Saint-Clair  
 Suppléant : Monsieur Alain CONSTANTIN, conseiller municipal de la ville de Bayeux

Titulaire : Monsieur Xavier LECOUTOUR, Maire-adjoint de la ville de Caen  
 Suppléant :

**3° Représentants des organismes d'habitation à loyer modéré, des autres bailleurs, et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :**

**Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux :**

Titulaire : Madame Mélanie FERMIN, responsable de la gestion locative à Partélios Habitat  
 Suppléant : Madame Béatrice OUN, expert juridique à Calvados Habitat



**Un représentant des autres propriétaires bailleurs :**

Titulaire : Monsieur Jacques LAMBERT, président de la Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires du Calvados  
 Suppléant : Monsieur Gérard CORSET, Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires du Calvados

**Un représentant d'un organisme chargé de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :**

Titulaire : Monsieur Romain MAROT, directeur du CADA ADOMA représentant la FNARS  
 Suppléant : Monsieur Philippe BURIN, directeur-adjoint à l'association des amis de Jean Bosco (AAJB) représentant la FNARS

**4° Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département :****Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation :**

Titulaire : Monsieur Jean-Marie BINET, Confédération Syndicale des Familles (CSF)  
 Suppléant : Monsieur Yves BREHIER, Confédération Syndicale des Familles (CSF)

**Deux représentants des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département :**

Titulaire : Monsieur Fabrice BOURDEAU, directeur de l'association REVIVRE représentant la FNARS  
 Suppléant : Madame Magali LECANU, Directrice du CLAJJ représentant la FNARS

Titulaire : Monsieur Paul MERCIER des ROCHETTES, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)  
 Suppléant : Monsieur Luc ROCHER, représentant l' Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

**Article 2 :**

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

A la demande des instances qui y sont représentées, la composition de la commission peut être modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans ces structures.

En cas d'absence, les membres titulaires sont suppléés par les membres désignés à cet effet dans le présent arrêté.

**Article 3 :**

Le secrétariat de la commission, auquel sont adressés les recours, est assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – 2 Place Jean Nouzille – CS 35327 – 14053 CAEN CEDEX 4.

**Article 4 :**

La commission se réunit en tant que de besoin sur convocation du secrétariat.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 25 Janvier 2011 Le Préfet SIGNE Didier LALLEMENT



---

 AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE
 

---

**Arrêté rectificatif n°3 du 22 novembre 2010 portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.**

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1432-4 et L.1114-1

VU le code de l'environnement, notamment l'article L.141-1

VU la loi n°2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

VU le décret n° 2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret du 1° avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé,

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**ARRETE**

**Article 1 :** La conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Basse Normandie est constituée.

**Article 2 :** Elle comprend les membres ainsi désignés par collège :

1. Au titre des représentants des Collectivités Territoriales de Basse Normandie :

- a) Monsieur Laurent SODINI, titulaire,  
Madame Clara OSADTCHY, titulaire,  
Madame Sonia de la PROVOTE, titulaire  
Madame Corine FERREY, suppléante,  
Monsieur Mickaël MARIE, suppléant  
Monsieur Bertrand DENIAUD, suppléant
- b) Monsieur Jean Léonce DUPONT, représentant le président du conseil général du Calvados  
Monsieur Jean Pierre BLOUET, représentant le président du conseil général de l'Orne  
Monsieur Marc LEFEVRE, représentant le président du conseil général de la Manche  
Madame Anne D'ORNANO, suppléante de Monsieur Dupont  
Monsieur Alain LAMBERT, suppléant de Monsieur Blouet  
Monsieur Hubert GUESDON, suppléant de Monsieur Lefèvre
- c) Désignation nationale, représentant des groupements de communes
- d) Désignation nationale, représentant des communes

2. Au titre des représentants des usagers des services de santé ou médico sociaux :

- a) Madame Brigitte CHOQUET, titulaire – Monsieur Charles CLAVREUIL, suppléant (UDAF)  
Monsieur Jean Marc DUJARDIN, titulaire (AFVD) – Monsieur SINTES, suppléant (ADFOC)  
Monsieur Philippe GUERARD, titulaire – Madame Aline GORET suppléante (ADVOCACY)  
Monsieur Denis MALO, titulaire – Monsieur Philippe NIVIERE, suppléant (UNAFAM)  
Monsieur Roland LEFRANCOIS, titulaire, (Alcool Assistance Croix d'or du Calvados)  
Monsieur Michel VIRY, suppléant, (Alcool Assistance de l'Orne)  
Madame Annick DUBOIS, titulaire – Monsieur Jacky HEBERT, suppléant (UFC Que Choisir)  
Monsieur Alain INGOUF, titulaire, (FNAIR) – Madame Chantal FITZENBERGER, suppléante, (association Le Lien)  
Monsieur Raymond BEAUFILS, titulaire – Monsieur François MARTIN, suppléant (FNATH)
- b) Monsieur Georges DUCHEMIN, titulaire (Ainés Ruraux - Manche)  
Madame Geneviève RADIGUE, titulaire (Union départementale des associations familiales de l'Orne)  
Madame Catherine FORTIN, titulaire (URIOPSS)  
Monsieur Daniel MÜH, titulaire (Association d'aide de soins et services à domicile)  
Monsieur Jacques FLEURY, suppléant (Union Territoriale des Retraités CFDT de la Manche)  
Madame Michelle LAMBERT, suppléante (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique de l'Orne)  
Monsieur Jean LEFEUVRE, suppléant (Union Territoriale des Retraités CFDT du Calvados)  
Madame Monique LEQUIN, suppléante (Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres)
- c) Monsieur Gérard DOITEAU, titulaire (APF) – Madame Mireille WERNEER, suppléante (Autistes citoyens)  
Monsieur Thierry PONTAIS, titulaire (Trisomie Manche) – Monsieur Christian LEJEUNE, suppléant (AFTC)  
Madame Sylvie LENORMAND, titulaire (CROP) – Madame Marie MATHIEU, suppléante (ADAPEI)  
Monsieur Jean-Marie BRIEN, titulaire (Handicap citoyen) – Monsieur Philippe STEPHANAZZI, suppléant (HMVA)

3. Au titre des conférences de territoire :

En cours de désignations.

4. Au titre des partenaires sociaux :

- a) Madame Liliane DUVAL, titulaire – Madame Sarah THIBAUT, suppléante (CFTC)  
Monsieur Bertrand BRIERE, titulaire – Monsieur Guy BESNARD, suppléant (CFDT)  
Monsieur Jacques BODIN, titulaire – Monsieur Frédéric COCHU, suppléant (CGT-FO)  
Madame Jocelyne AMBROISE, titulaire – Monsieur Thierry POULLENNEC, suppléant (CGT)  
Monsieur Patrick ARREGUI, titulaire – Monsieur Jean-Pierre LANCHAS, suppléant (CFE-CGC)
- b) Monsieur Loïc CAVELLEC, titulaire – Monsieur Fabien BEULAY, suppléant (MEDEF)  
Monsieur Philippe VOVARD, titulaire – Madame Ludivine DANIEL, suppléante (CGPME)

Madame Chantal LELIEVRE, titulaire – Monsieur Francis BOURNIGAUD, suppléant (UPA)

- c) Monsieur Bernard CHARLES, titulaire – Monsieur Georges CORNIER, suppléant (représentant des professions libérales)
- c) Monsieur Olivier BOREL, (Chambre régionale de l'Agriculture)

5. Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- a) Madame Florence DELAHAYE, titulaire (CNAPE) – Madame Nadine LEGUEDOIS, suppléante (URCCASS)  
Madame Guislaine PICHELOT, titulaire – Monsieur Guy CONTESSE, suppléant (Croix Rouge Française)
- b) Monsieur Gérard HUAUT, titulaire (Président CA CARSAT) – Monsieur Alain MONNIER, suppléant (CARSAT)  
Monsieur Jean-Yves YVENAT, titulaire (Directeur) – Monsieur Hervé LAUBERTIE, suppléant (CARSAT)
- c) Madame Annick CSEZCZKO, titulaire (présidente de la CAF de Caen)  
Madame Paulette TOUZOT-JOURDE, suppléante (CAF)
- d) Monsieur Luc CHOUBRAC, titulaire – Madame Eliane CHAUVEL, suppléante (Mutualité Française)

6. Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

- a) Madame le docteur Michèle MAULME, titulaire – Madame Janine BATISSE, suppléante (santé scol – rectorat)  
Madame le docteur Véronique MARIE, titulaire – Madame Sarah POUCLÉE, suppléante (santé univ – rectorat)
- b) Monsieur Hubert GESNOUIN, titulaire – Madame Sylvaine MARIE-DUPONT, titulaire (santé trav – DIRECCTE)  
Monsieur Philippe CASANOVA, suppléant- Madame Sophie RANOU, suppléante (Santé trav-DIRECCTE)
- c) Monsieur Dominique CHRETIEN, titulaire – Monsieur Eric BOUFFETEAU, suppléant  
Madame le Docteur Catherine DELATTRE-TCHAMBA, titulaire – Madame Fabienne HALBOUT, suppléante (PPSMI)
- d) Mademoiselle Françoise PLOMMEE, titulaire (ANPAA 61) – Monsieur Roger LECONTE, suppléant (URIOPSS)  
Monsieur Jean SILLIERE, titulaire – Monsieur LEPEE, suppléant (CORES)
- e) Monsieur Serge KROICHVILI, titulaire (CREAI) – Monsieur Jean-Pierre KETTERER, suppléant (ORS)
- f) Monsieur Francis BENARD, titulaire (APPA) – Madame Annick NOEL, suppléante (CREPAN)

7. Au titre des offreurs de services de santé :

- a) Monsieur Angel PIQUEMAL, titulaire (DG CHU Caen)  
Monsieur Michel RENAUT, titulaire (D. CH Argentan)  
Monsieur Jean-Pierre VIVIER, titulaire (D.CH Bon Sauveur Caen)  
Monsieur le Professeur Henri BENSADOUN, titulaire (Pt CME CHU Caen)  
Monsieur le Docteur Asri MEROUANI, titulaire (Pt CME CHIC Alençon-Mamers)  
Monsieur Frédéric BONNET, suppléant (D.CHPC)  
Monsieur Pierre TSUJI, suppléant (D.CH Vire)  
Monsieur Christian COLOMBEL, suppléant (D.HL Carentan)  
Monsieur le Dr Laurent LION, suppléant (Pt CME CH Vire)  
Monsieur le Dr Alain SEGHIR, suppléant (Pt CME CHP du Cotentin)
- b) Monsieur Patrick MERLIN, titulaire (D.Polyclinique du Cotentin)  
Monsieur Alain BARTEAU, suppléant (D.Le Normandy Granville)  
Monsieur le Dr Marc GOULLET de RUGY, titulaire (Pt CRPCME-BN)  
Monsieur le Dr COMBE, suppléant (CHP St Martin)
- c) Monsieur Jean KUCHENBUCH, titulaire ( D.Fondation du Bon Sauveur St Lô)  
Monsieur Bruno PIGAUX, suppléant (D. Fondation du Bon Sauveur Picauville)  
Monsieur le Dr Patrice GOTER, titulaire (Pt CME CMPR Bagnoles de l'Orne)  
Monsieur le Dr Vincent BENARD, suppléant (Pt CME Miséricorde Caen)
- d) Madame Michèle PATTI, titulaire – Madame le Dr Brigitte ESTERLIN, suppléante (FNEHAD)
- e) Monsieur Jean-Marc LEGRAND, titulaire (DG ANAIS) – Monsieur Henri LE GOFF, suppléant (DG APAEI)  
Monsieur Patrick MAINCENT, titulaire (Pt URAPEI BN) – Monsieur Jean-Paul MARICOT, suppléant (CROP)  
Monsieur Pierre-François POUTHIER, (titulaire) – Monsieur Serge CHARLEMAGNE, suppléant (CNAPE)  
Madame Véronique FRANCOIS, titulaire (URIOPSS) – Monsieur Jacques SEJALON, suppléant (APF)
- f) Madame Jocelyne FERY, titulaire (FEHAP) – Madame Denise HEROUX, suppléant (URIOPSS)  
Monsieur Frédéric PAYSAN, titulaire (Synerpa) – Madame Nicole NACHBAUR, suppléante (Synerpa)  
Madame Colette ADAM, titulaire (FHF) – Madame Corinne JOLIVET, suppléante (ADESSA A DOMICILE)  
Madame Laurence POSTEL-PETTIT, titulaire (FHF) – Monsieur Georges BOUTEMY, suppléant (URIOPSS)
- g) Madame Marie-Christine GALINO, titulaire – Monsieur Gilles BIGOT, suppléant (FNARS)
- h) Monsieur le Dr Jean-Michel GAL, titulaire – Monsieur le Dr Guy CANTAU, suppléant (centre de santé, maison de santé, pôle de santé)
- i) Monsieur Mathieu LEGRAVEREND, titulaire (ROD) – Madame Christiane DUCRETTET, suppléante (DONC)
- j) Monsieur le Dr Gilles TONANI, titulaire – Monsieur le Dr Thierry MICHEL, suppléant (permanence des soins)

- k) Monsieur le Dr Daniel BONNIEUX, titulaire – Monsieur le Dr Raymond HENRY, suppléant (SAMU)
- l) Monsieur Michel LECOUSIN, titulaire – Madame Sylvie LEDRAN, suppléante (transporteurs)
- m) Monsieur Didier RICHARD, titulaire – Monsieur Sébastien LECLERC, suppléant (SDIS)
- n) Monsieur le Dr Thierry VASSE, titulaire – Monsieur le Dr François BUREAU, suppléant (CMH-CHU)
- o) Monsieur Jean-Yves GARNIER, titulaire – Madame Isabelle ALVINO, suppléante (infirmier)  
Monsieur André GEARA, titulaire – Monsieur Claude BAROUK, suppléant (pharmacien)  
Monsieur Henri-Marie PAPILLON, titulaire – Monsieur François THILLE, suppléant (kinésithérapeute)  
Monsieur Xavier PENIN, titulaire – Monsieur François CORBEAU, suppléant (chirurgien dentiste)  
Monsieur le Dr Antoine LEVENEUR, titulaire – Monsieur le Dr Thierry LEMOINE, suppléant (URML)  
Monsieur Le Dr Bruno MASSON, titulaire – Monsieur le Dr Francis FAROY, suppléant (URML)
- p) Monsieur le Dr Guy LEROY, titulaire – Monsieur le Docteur Jean-Bernard DEMONTROND, suppléant (ODM)
- q) Monsieur Thibault RAGNEL, titulaire – Monsieur Jocelyn MICHON, suppléant (interne en médecine)

**8. Au titre des personnes qualifiées :**

Monsieur Michel HAMEL, Médecin  
Madame Marie-Claire QUESNEL, Présidente de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Côtes Normandes

**Article 3 :** Participent en outre avec voix consultative aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

Monsieur Didier LALLEMENT, préfet de la région Basse-Normandie et du Calvados,  
Monsieur Pierre-Jean LANCRY, directeur général de l'ARS de Basse-Normandie,  
Monsieur Maurice DROULIN, président du Conseil Economique et Social Régional,  
Monsieur Rémy BREFORT, directeur de la Direction des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,  
Monsieur Christophe QUINTIN, directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
Monsieur Julien BECHTEL, Chef de service INSEE,  
Madame Rosemonde DOIGNIES, directrice interrégionale de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,  
Monsieur Kléber ARHOUL, directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,  
Monsieur Jean-Pierre ROLLION, directeur de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile,  
Madame Valérie PONDAVEN, Direction Régionale des Services Pénitentiaires,  
Madame Gaëlle JAMES SEVEC, Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité,  
Monsieur Joël MAGDA, Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale,  
Monsieur Frédéric SAUNIER, Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord,  
Madame Véronique ONUFRYK, Rectorat de l'Académie,  
Monsieur Jean-Pierre QUELVENNEC, Délégation Régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense,  
Monsieur Jean-François COLLOBERT, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,  
Madame LAILLER-BEAULIEU, Direction Régionale du Pôle Emploi,  
Madame Annie THURAT, Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects,  
Monsieur Xavier DROUET, Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie,  
Monsieur François BERGÈS, Direction Régionale des Finances Publiques, représenté par Monsieur William RAGHOUBER  
Monsieur Bernard THOMASSE, Président du conseil de la CPAM,  
Monsieur Patrice CORBEAU, administrateur de l'Association régionale des organismes de Mutualité Sociale Agricole,  
Monsieur Gérard QUEVILLON, Président du Régime Social des Indépendants de Basse-Normandie

**Article 4 :** L'assemblée plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunis les membres des collèges mentionnés à l'article 2 ainsi que ceux mentionnés à l'article 3.

**Article 5 :** Après élection du président, la conférence établit son règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement des différentes formations.

**Article 6 :** Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen le 22 novembre 2010 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNE Pierre-Jean LANCRY



**Arrêté rectificatif n° 4 du 3 décembre 2010 portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie**

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1432-4 et L.1114-1  
 VU le code de l'environnement, notamment l'article L.141-1  
 VU la loi n°2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
 VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie  
 VU le décret n° 2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,  
 VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,  
 Vu le décret du 1° avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé,  
 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**ARRETE**

**Article 1** : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Basse Normandie est constituée.

**Article 2** : Elle comprend les membres ainsi désignés par collège :

1. Au titre des représentants des Collectivités Territoriales de Basse Normandie :

- a) Monsieur Laurent SODINI, titulaire,  
 Madame Clara OSADTCHY, titulaire,  
 Madame Sonia de la PROVOTE, titulaire  
 Madame Corinne FERET, suppléante,  
 Monsieur Mickaël MARIE, suppléant  
 Monsieur Bertrand DENIAUD, suppléant
- b) Monsieur Jean Léonce DUPONT, représentant le président du conseil général du Calvados  
 Monsieur Jean Pierre BLOUET, représentant le président du conseil général de l'Orne  
 Monsieur Marc LEFEVRE, représentant le président du conseil général de la Manche  
 Madame Anne D'ORNANO, suppléante de Monsieur Dupont  
 Monsieur Alain LAMBERT, suppléant de Monsieur Blouet  
 Monsieur Hubert GUESDON, suppléant de Monsieur Lefèvre
- c) Désignation nationale, représentant des groupements de communes
- d) Désignation nationale, représentant des communes

2. Au titre des représentants des usagers des services de santé ou médico sociaux :

- a) Madame Brigitte CHOQUET, titulaire – Monsieur Charles CLAVREUIL, suppléant (UDAF)  
 Monsieur Jean Marc DUJARDIN, titulaire (AFVD) – Monsieur SINTES, suppléant (ADFOC)  
 Monsieur Philippe GUERARD, titulaire – Madame Aline GORET suppléante (ADVOCACY)  
 Monsieur Denis MALO, titulaire – Monsieur Philippe NIVIERE, suppléant (UNAFAM)  
 Monsieur Roland LEFRANCOIS, titulaire, (Alcool Assistance Croix d'or du Calvados)  
 Monsieur Michel VIRY, suppléant, (Alcool Assistance de l'Orne)  
 Madame Annick DUBOIS, titulaire – Monsieur Jacky HEBERT, suppléant (UFC Que Choisir)  
 Monsieur Alain INGOUF, titulaire, (FNAIR) – Madame Chantal FITZENBERGER, suppléante, (association Le Lien)  
 Monsieur Raymond BEAUFILS, titulaire – Monsieur François MARTIN, suppléant (FNATH)
- b) Monsieur Georges DUCHEMIN, titulaire (Ainés Ruraux - Manche)  
 Madame Geneviève RADIGUE, titulaire (Union départementale des associations familiales de l'Orne)  
 Madame Catherine FORTIN, titulaire (URIOPSS)  
 Monsieur Daniel MÜH, titulaire (Association d'aide de soins et services à domicile)  
 Monsieur Jacques FLEURY, suppléant (Union Territoriale des Retraités CFDT de la Manche)  
 Madame Michelle LAMBERT, suppléante (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique de l'Orne)  
 Monsieur Jean LEFEUVRE, suppléant (Union Territoriale des Retraités CFDT du Calvados)  
 Madame Monique LEQUIN, suppléante (Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres)
- c) Monsieur Gérard DOITEAU, titulaire (APF) – Madame Mireille WERNEER, suppléante (Autistes citoyens)  
 Monsieur Thierry PONTAIS, titulaire (Trisomie Manche) – Monsieur Christian LEJEUNE, suppléant (AFTC)  
 Madame Sylvie LENORMAND, titulaire (CROP) – Madame Marie MATHIEU, suppléante (ADAPEI)  
 Monsieur Jean-Marie BRIEN, titulaire (Handicap citoyen) – Monsieur Philippe STEPHANAZZI, suppléant (HMVA)

3. Au titre des conférences de territoire :

En cours de désignations.

4. Au titre des partenaires sociaux :

- a) Madame Liliane DUVAL, titulaire – Madame Sarah THIBAUT, suppléante (CFTC)  
Monsieur Bertrand BRIERE, titulaire – Monsieur Guy BESNARD, suppléant (CFDT)  
Monsieur Jacques BODIN, titulaire – Monsieur Frédéric COCHU, suppléant (CGT-FO)  
Madame Jocelyne AMBROISE, titulaire – Monsieur Thierry POULLENNEC, suppléant (CGT)  
Monsieur Patrick ARREGUI, titulaire – Monsieur Jean-Pierre LANCHAS, suppléant (CFE-CGC)
- b) Monsieur Loïc CAVELLE, titulaire – Monsieur Fabien BEULAY, suppléant (MEDEF)  
Monsieur Philippe VOVARD, titulaire – Madame Ludivine DANIEL, suppléante (CGPME)  
Madame Chantal LELIEVRE, titulaire – Monsieur Francis BOURNIGAUD, suppléant (UPA)
- c) Monsieur Bernard CHARLES, titulaire – Monsieur Georges CORNIER, suppléant (représentant des professions libérales)
- c )Monsieur Olivier BOREL, (Chambre régionale de l'Agriculture)

5. Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- a) Madame Florence DELAHAYE, titulaire (CNAPE) – Madame Nadine LEGUEDOIS, suppléante (URCCASS)  
Madame Guislaine PICHELOT, titulaire – Monsieur Guy CONTESSSE, suppléant (Croix Rouge Française)
- b) Monsieur Gérard HUAUT, titulaire (Président CA CARSAT) – Monsieur Alain MONNIER, suppléant (CARSAT)  
Monsieur Jean-Yves YVENAT, titulaire (Directeur) – Monsieur Hervé LAUBERTIE, suppléant (CARSAT)
- c) Madame Annick CZECHKO, titulaire (présidente de la CAF de Caen)  
Madame Paulette TOUZOT-JOURDE, suppléante (CAF)
- d) Monsieur Luc CHOUBRAC, titulaire – Madame Eliane CHAUVEL, suppléante (Mutualité Française)

6. Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

- a) Madame le docteur Michèle MAULME, titulaire – Madame Janine BATISSE, suppléante (santé scol – rectorat)  
Madame le docteur Véronique MARIE, titulaire – Madame Sarah POUCLÉE, suppléante (santé univ – rectorat)
- b) )Monsieur Hubert GESNOUIN, titulaire – Madame Sylvaine MARIE-DUPONT, titulaire (santé trav – DIRECCTE)  
Monsieur Philippe CASANOVA, suppléant- Madame Sophie RANOU, suppléante (Santé trav-DIRECCTE)
- c) Monsieur Dominique CHRETIEN, titulaire – Monsieur Eric BOUFFETEAU, suppléant  
Madame le Docteur Catherine DELATTRE-TCHAMBA, titulaire – Madame Fabienne HALBOUT, suppléante (PPSMI)
- d) Mademoiselle Françoise PLOMMEE, titulaire (ANPAA 61) – Monsieur Roger LECONTE, suppléant (URIOPSS)  
Monsieur Jean SILLIERE, titulaire – Monsieur LEPEE, suppléant (CORES)
- e) Monsieur Serge KROICHVILI, titulaire (CREAI) – Monsieur Jean-Pierre KETTERER, suppléant (ORS)
- f) Monsieur Francis BENARD, titulaire (APPA) – Madame Annick NOEL, suppléante (CREPAN)

7. Au titre des offreurs de services de santé :

- a) Monsieur Angel PIQUEMAL, titulaire (DG CHU Caen)  
Monsieur Michel RENAUT, titulaire (D. CH Argentan)  
Monsieur Jean-Pierre VIVIER, titulaire (D.CH Bon Sauveur Caen)  
Monsieur le Professeur Henri BENSADOUN, titulaire (Pt CME CHU Caen)  
Monsieur le Docteur Asri MEROUANI, titulaire (Pt CME CHIC Alençon-Mamers)  
Monsieur Frédéric BONNET, suppléant (D.CHPC)  
Monsieur Pierre TSUJI, suppléant (D.CH Vire)  
Monsieur Christian COLOMBEL, suppléant (D.HL Carentan)  
Monsieur le Dr Laurent LION, suppléant (Pt CME CH Vire)  
Monsieur le Dr Alain SEGHIR, suppléant (Pt CME CHP du Cotentin)

- b) Monsieur Patrick MERLIN, titulaire (D.Polyclinique du Cotentin)  
Monsieur Alain BARTEAU, suppléant (D.Le Normandy Granville)  
Monsieur le Dr Marc GOULLET de RUGY, titulaire (Pt CRPCME-BN)  
Monsieur le Dr COMBE, suppléant (CHP St Martin)
- c) Monsieur Jean KUCHENBUCH, titulaire ( D.Fondation du Bon Sauveur St Lô)  
Monsieur Bruno PIGAUX, suppléant (D. Fondation du Bon Sauveur Picauville)  
Monsieur le Dr Patrice GOTER, titulaire (Pt CME CMPR Bagnoles de l'Orne)  
Monsieur le Dr Vincent BENARD, suppléant (Pt CME Miséricorde Caen)
- d) Madame Michèle PATTI, titulaire – Madame le Dr Brigitte ESTERLIN, suppléante (FNEHAD)
- e) Monsieur Jean-Marc LEGRAND, titulaire (DG ANAIS) – Monsieur Henri LE GOFF, suppléant (DG APAEI)  
Monsieur Patrick MAINCENT, titulaire (Pt URAPEI BN) – Monsieur Jean-Paul MARICOT, suppléant (CROP)  
Monsieur Pierre-François POUTHIER, (titulaire) – Monsieur Serge CHARLEMAGNE, suppléant (CNAPE)  
Madame Véronique FRANCOIS, titulaire (URIOPSS) – Monsieur Jacques SEJALON, suppléant (APF)
- f) Madame Jocelyne FERY, titulaire (FEHAP) – Madame Denise HEROUX, suppléant (URIOPSS)  
Monsieur Frédéric PAYSAN, titulaire (Synerpa) – Madame Nicole NACHBAUR, suppléante (Synerpa)  
Madame Colette ADAM, titulaire (FHF) – Madame Corinne JOLIVET, suppléante (ADESSA A DOMICILE)  
Madame Laurence POSTEL-PETIT, titulaire (FHF) – Monsieur Georges BOUTEMY, suppléant (URIOPSS)
- g) Madame Marie-Christine GALINO, titulaire – Monsieur Gilles BIGOT, suppléant (FNARS)
- h) Monsieur le Dr Jean-Michel GAL, titulaire – Monsieur le Dr Guy CANTAU, suppléant (centre de santé, maison de santé, pôle de santé)
- i) Monsieur Mathieu LEGRAVEREND, titulaire (ROD) – Madame Christiane DUCRETTET, suppléante (DONC)
- j) Monsieur le Dr Gilles TONANI, titulaire – Monsieur le Dr Thierry MICHEL, suppléant (permanence des soins)
- k) Monsieur le Dr Daniel BONNIEUX, titulaire – Monsieur le Dr Raymond HENRY, suppléant (SAMU)
- l) Monsieur Michel LECOUSIN, titulaire – Madame Sylvie LEDRAN, suppléante (transporteurs)
- m) Monsieur Didier RICHARD, titulaire – Monsieur Sébastien LECLERC, suppléant (SDIS)
- n) Monsieur le Dr Thierry VASSE, titulaire – Monsieur le Dr François BUREAU, suppléant (CMH-CHU)
- o) Monsieur Jean-Yves GARNIER, titulaire – Madame Isabelle ALVINO, suppléante (infirmier)  
Monsieur André GEARA, titulaire – Monsieur Claude BAROUK, suppléant (pharmacien)  
Monsieur Henri-Marie PAPILLON, titulaire – Monsieur François THILLE, suppléant (kinésithérapeute)  
Monsieur Xavier PENIN, titulaire – Monsieur François CORBEAU, suppléant (chirurgien dentiste)  
Monsieur le Dr Antoine LEVENEUR, titulaire – Monsieur le Dr Thierry LEMOINE, suppléant (URML)  
Monsieur Le Dr Bruno MASSON, titulaire – Monsieur le Dr Francis FAROY, suppléant (URML)
- p) Monsieur le Dr Guy LEROY, titulaire – Monsieur le Docteur Jean-Bernard DEMONTROND, suppléant (ODM)
- q) Monsieur Thibault RAGINEL, titulaire – Monsieur Emanuel LOEB, suppléant (interne en médecine)

8.Au titre des personnes qualifiées :

Monsieur Michel HAMEL, Médecin

Madame Marie-Claire QUESNEL, Présidente de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Côtes Normandes

**Article 3 :** Participent en outre avec voix consultative aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

Monsieur Didier LALLEMENT, préfet de la région Basse-Normandie et du Calvados,

Monsieur Pierre-Jean LANCRY, directeur général de l'ARS de Basse-Normandie,

Monsieur Maurice DROULIN, président du Conseil Economique et Social Régional,

Monsieur Rémy BREFORT, directeur de la Direction des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

Monsieur Christophe QUINTIN, directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Monsieur Julien BECHTEL, Chef de service INSEE,

Madame Rosemonde DOIGNIES, directrice interrégionale de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,  
Monsieur Kléber ARHOUL, directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,  
Monsieur Jean-Pierre ROLLION, directeur de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile,  
Madame Valérie PONDAVEN, Direction Régionale des Services Pénitentiaires,  
Madame Gaëlle JAMES SEVEC, Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité,  
Monsieur Joël MAGDA, Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale,  
Monsieur Frédéric SAUNIER, Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord,  
Madame Véronique ONUFRYK, Rectorat de l'Académie,  
Monsieur Jean-Pierre QUELVENNEC, Délégation Régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense,  
Monsieur Jean-François COLLOBERT, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,  
Madame LAILLER-BEAULIEU, Direction Régionale du Pôle Emploi,  
Madame Annie THURAT, Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects,  
Monsieur Xavier DROUET, Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie,  
Monsieur François BERGES, Direction Régionale des Finances Publiques, représenté par Monsieur William RAGHOUBER  
Monsieur Bernard THOMASSE, Président du conseil de la CPAM,  
Monsieur Patrice CORBEAU, administrateur de l'Association régionale des organismes de Mutualité Sociale Agricole,  
Monsieur Gérard QUEVILLON, Président du Régime Social des Indépendants de Basse-Normandie

**Article 4** : L'assemblée plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunis les membres des collèges mentionnés à l'article 2 ainsi que ceux mentionnés à l'article 3.

**Article 5** : Après élection du président, la conférence établit son règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement des différentes formations.

**Article 6** : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen le 3 décembre 2010 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNE Pierre-Jean LANCRY





**Décision n° 01 du 21 décembre 2010 portant renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique à la polyclinique du Parc à CAEN**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment :
- ses articles L 6322-1 à L 6322-3 relatifs à la chirurgie esthétique ;
  - ses articles R 6322-1 à R 6122-29 relatifs aux conditions d'autorisation en matière de chirurgie esthétique ;
  - son article D 6322-30 relatif au délai de réflexion préalable à toute prestation de chirurgie esthétique ;
  - ses articles D 6322-31 à D 6322-47 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement des installations de chirurgie esthétique ;
  - son article D 6322-48 relatif à la visite de conformité des installations de chirurgie esthétique ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
 VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
 VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
 VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
 VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2006 portant autorisation d'exercer la chirurgie esthétique au profit de la Polyclinique du Parc à Caen pour une durée de cinq ans à compter du 4 mai 2006 ;  
 VU les conclusions du procès-verbal de la visite de conformité de l'activité de chirurgie esthétique de la Polyclinique du Parc à Caen réalisée le 14 novembre 2007 ;  
 VU le dossier de demande d'autorisation de poursuivre l'exercice de la chirurgie esthétique déposé par le directeur de la Polyclinique du Parc à Caen ;  
 VU le rapport établi par M. Marc POSTEL, inspecteur de l'action sanitaire et sociale à l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;  
 CONSIDERANT que les installations et leur utilisation satisfont aux conditions d'autorisation fixées aux articles R 6322-14 à R 6322-29 du code de la santé publique et conditions techniques de fonctionnement prévues à l'article L 6322-3 du code de la santé publique ;  
 CONSIDERANT que les obligations d'information du patient fixées par l'article L 6322-2 du code de la santé publique sont respectées ;  
 CONSIDERANT qu'il n'a pas été constaté une publicité directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en faveur de l'activité de chirurgie esthétique réalisée par le titulaire de l'autorisation ;  
 CONSIDERANT que le titulaire de l'autorisation est engagé dans la procédure de certification prévue à l'article L 6113-3 du code de la santé publique ;  
 CONSIDERANT que les caractéristiques et le fonctionnement des installations sont en conformité avec l'autorisation ;  
 CONSIDERANT les résultats de l'évaluation réalisée par le titulaire de l'autorisation en application du 4° de l'article R 6322-4 du code de la santé publique ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : L'autorisation d'exercer la chirurgie esthétique accordée à la Polyclinique du Parc à Caen est renouvelée.

**ARTICLE 2** : Ce renouvellement prendra effet à compter du 4 mai 2011 pour une durée de cinq ans.

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception à Monsieur le président directeur général de la Polyclinique du Parc à Caen et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 21 décembre 2010 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNÉ Pierre-Jean LANCRY



**Décision n° 02 du 21 décembre 2010 portant renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique à l'hôpital privé SAINT MARTIN à CAEN**

VU le Code de la Santé Publique et notamment :

- ses articles L 6322-1 à L 6322-3 relatifs à la chirurgie esthétique ;
- ses articles R 6322-1 à R 6122-29 relatifs aux conditions d'autorisation en matière de chirurgie esthétique ;
- son article D 6322-30 relatif au délai de réflexion préalable à toute prestation de chirurgie esthétique ;
- ses articles D 6322-31 à D 6322-47 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement des installations de chirurgie esthétique ;
- son article D 6322-48 relatif à la visite de conformité des installations de chirurgie esthétique ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2006 portant autorisation d'exercer la chirurgie esthétique au profit de l'Hôpital Privé Saint-Martin à Caen pour une durée de cinq ans à compter du 4 mai 2006 ;

VU les conclusions du procès-verbal de la visite de conformité de l'activité de chirurgie esthétique de l'Hôpital Privé Saint-Martin à Caen réalisée le 23 novembre 2007 ;

VU le dossier de demande d'autorisation de poursuivre l'exercice de la chirurgie esthétique déposé par le directeur de l'Hôpital Privé Saint-Martin à Caen ;

VU le rapport établi par M. Marc POSTEL, inspecteur de l'action sanitaire et sociale à l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

CONSIDERANT que les installations et leur utilisation satisfont aux conditions d'autorisation fixées aux articles R 6322-14 à R 6322-29 du code de la santé publique et conditions techniques de fonctionnement prévues à l'article L 6322-3 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les obligations d'information du patient fixées par l'article L 6322-2 du code de la santé publique sont respectées ;

CONSIDERANT qu'il n'a pas été constaté une publicité directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en faveur de l'activité de chirurgie esthétique réalisée par le titulaire de l'autorisation ;

CONSIDERANT que le titulaire de l'autorisation est engagé dans la procédure de certification prévue à l'article L 6113-3 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les caractéristiques et le fonctionnement des installations sont en conformité avec l'autorisation ;

CONSIDERANT les résultats de l'évaluation réalisée par le titulaire de l'autorisation en application du 4° de l'article R 6322-4 du code de la santé publique ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : L'autorisation d'exercer la chirurgie esthétique accordée à l'Hôpital Privé Saint-Martin à Caen est renouvelée.

**ARTICLE 2** : Ce renouvellement prendra effet à compter du 4 mai 2011 pour une durée de cinq ans.

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception à Monsieur le directeur général de l'Hôpital Privé Saint-Martin à Caen et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 21 décembre 2010 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNÉ Pierre-Jean LANCERY



**Décision n° 03 du 28 janvier 2011 portant renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique à la POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE à CRICQUEBOEUF**

VU le Code de la Santé Publique et notamment :

- ses articles L 6322-1 à L 6322-3 relatifs à la chirurgie esthétique ;
- ses articles R 6322-1 à R 6122-29 relatifs aux conditions d'autorisation en matière de chirurgie esthétique ;
- son article D 6322-30 relatif au délai de réflexion préalable à toute prestation de chirurgie esthétique ;
- ses articles D 6322-31 à D 6322-47 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement des installations de chirurgie esthétique ;
- son article D 6322-48 relatif à la visite de conformité des installations de chirurgie esthétique ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2006 portant autorisation d'exercer la chirurgie esthétique au profit de la Polyclinique de Deauville sise 28 avenue Florian de Kergolay à Deauville pour une durée de cinq ans à compter du 4 mai 2006 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Basse-Normandie en date du 8 juillet 2008 portant autorisation de regroupement des activités de chirurgie en hospitalisation complète et d'anesthésie et/ou de chirurgie sous forme d'alternative à l'hospitalisation avec les activités du centre hospitalier de HONFLEUR, dans de nouveaux locaux situés à Cricqueboeuf ;

VU les conclusions du procès-verbal de la visite de conformité de l'activité de chirurgie esthétique de La Polyclinique de Deauville à Cricqueboeuf réalisée le 23 novembre 2009 ;

VU le dossier de demande d'autorisation de poursuivre l'exercice de la chirurgie esthétique déposé par le directeur de la Polyclinique de Deauville à Cricqueboeuf ;

VU le rapport établi par M. Marc POSTEL, inspecteur de l'action sanitaire et sociale à l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

CONSIDERANT que les installations et leur utilisation satisfont aux conditions d'autorisation fixées aux articles R 6322-14 à R 6322-29 du code de la santé publique et conditions techniques de fonctionnement prévues à l'article L 6322-3 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les obligations d'information du patient fixées par l'article L 6322-2 du code de la santé publique sont respectées ;

CONSIDERANT qu'il n'a pas été constaté une publicité directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en faveur de l'activité de chirurgie esthétique réalisée par le titulaire de l'autorisation ;

CONSIDERANT que le titulaire de l'autorisation est engagé dans la procédure de certification prévue à l'article L 6113-3 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les caractéristiques et le fonctionnement des installations sont en conformité avec l'autorisation ;

CONSIDERANT les résultats de l'évaluation réalisée par le titulaire de l'autorisation en application du 4° de l'article R 6322-4 du code de la santé publique ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :** L'autorisation d'exercer la chirurgie esthétique accordée à la Polyclinique de Deauville à Cricqueboeuf est renouvelée.

**ARTICLE 2 :** Ce renouvellement prendra effet à compter du 4 mai 2011 pour une durée de cinq ans.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception à Monsieur le directeur général de la Polyclinique de Deauville à Cricqueboeuf et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 28 janvier 2011 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNÉ Pierre-Jean LANCERY



**Arrêté rectificatif n°1 du 13 janvier 2011 portant composition de la conférence de territoire du Calvados**

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1432-9, L.1434-16, et L.1434-17 tels qu'ils résultent de la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010- du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D. 1432-33 et D.1432-34

Vu le décret n° 2010-781 du 31 Mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie en date du 23 Septembre 2010 délimitant les territoires au sein desquels seront constitués les conférences,

Vu l'arrêté portant composition de la conférence de territoire du Calvados en date du 15 décembre 2010

Le directeur général de l'ARS de Basse Normandie

**ARRETE**

**Article 1er** : La conférence de territoire du Calvados est composée de 50 membres ayant voix délibérative

**Article 2** : La conférence de territoire du Calvados est composée comme suit :

**1) collège des établissements de santé**

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre VIVIER (FHF)	M Jean-Pierre COLL (FHF)
M Angel PIQUEMAL (FHF)	M Alain LAMY (FHF)
M Anselme KERFOURN (FHF)	M Alain QUINQUIS (FHF)
Mme Corinne LARMOIRE (FEHAP)	Mme Marie STRUYVE (FEHAP)
M Vincent LECOMTE (FHP)	M Grégoire GERMAIN (FHP)

Présidents de CME ou de conférences médicales d'établissements

Titulaires	Suppléants
Pr Henri BENSADOUN (FHF)	Dr Philippe MORIN (FHF)
Dr Laurent LION (FHF)	Dr Philippe POMAR (FHF)
Dr Jean-Michel DAUVILLIER (FHF)	Dr Françoise ZAMARA (FHF)
Dr Vincent BENARD (FEHAP)	Dr Frédérique VERET (FEHAP)
Dr Marc GOULLET de RUGY (FHP)	Dr Bernard JAMES (FHP)

**2) Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico sociaux**

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique DUBUCS (FHF)	Mme Dominique HANSEN (FHF)
Mme Elise GAMBIER (FHF)	Mme Evelyne HAMON (FHF)
M Yves LAMBERT (URIOPSS)	Mme Géraldine LE CHEVALIER (URIOPSS)
M Philippe VOVARD (SYNERPA)	Mme Martine GUEGUEN (SYNERPA)
M Sébastien BERTOLI (APAJH)	M François BESNARD (APAJH)
M Pierre REMADI (ANECAMSP)	M Philippe SAUVAGE (APF)
M Jacques SERPETTE (URIOPSS)	Mme Patricia AUTIN (URIOPSS)
M Patrick MAINCENT (URAPEI)	M Jean-Marie DURAND (URAPEI)

**3) Collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
Mme Danièle COVES (ANPAA)	Mme Véronique DESRAME (maison des adolescents)
M Serge FOLLIOT (FNARS)	M Jean-Pierre PORTIER (FNARS)
M Francis BENARD (Air com)	M. Jean-Pierre NEEL (Aircom)

**4) collège des professionnels de santé libéraux**

Représentant les médecins

Titulaires	Suppléants
Dr Catherine GINDREY	Dr Pascal-André MAIGNAN
Dr Thierry LOCHU	Dr Philippe BARJOT
Dr Antoine LEVENEUR	Dr Jacques BATTISTONI

Représentant les autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

Représentant les internes en médecine :

Titulaire	Suppléant
M Thibaut RAGINEL	M Emanuel LOEB

**5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé**

Titulaires	Suppléants
Pr Gilles DEFER (SEP)	Dr Thierry GANDON (réseau du Bessin)
Dr Gilles TONANI	Dr Nicole LANDRE

**6) Collège des établissements assurant des activités de soins à domicile**

Titulaire	Suppléant
Mme Michèle PATTI (FNEHAD)	Mme Chantal CHEBROU (FNEHAD)

**7) Collège des services de santé au travail**

Titulaire	Suppléant
M Hubert RENOUEUR	Dr Christine GESLAIN

**8) Collège des usagers**

Associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé

Titulaires	Suppléants
M Gérard BECHER (Que Choisir)	M Jacky HEBERT (Que Choisir)
M Jean BERNARD (UNAFAM)	Mme Monique BACON (UNAFAM)
Mme Agnès ZARAGOZA (UDAF)	M Michel CATTELAIN (UDAF)
Mme Françoise EDMOND (ligue contre le cancer)	M Philippe GUERARD (Advocacy)

Associations des personnes handicapées, des retraités et des personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M Henry HAYS	M Marc HOUSSAY
M Bernard KOELSCH	M Jocelyn MELI
M Jean LEFEUVRE (CODERPA)	Mme Janine LEPLEUX (CODERPA)

**9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements**

Représentant du Conseil Régional

Titulaire	Suppléant
M Laurent SODINI	Non désigné

## Représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

## Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

## Représentants des conseils généraux

Titulaires	Suppléants
M Michel ROCA	Mme Clara DEWAELE
M Luc DUNCOMBE	Mme Sylvie LENOURRICHEL

**10) Représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Dr Gérard HURELLE	Dr Jean- Bertrand DEMONTROND

**11) Collège des personnes qualifiées**

Mme Sonia De la PROVOTE

Pr Khaled MEFLAH

**Article 3 :** Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ainsi qu'à ceux des préfectures de la Manche et de l'Orne.

Fait à Caen le 13 janvier 2011 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNE Pierre-Jean LANCRY

**Arrêté rectificatif n°2 du 25 janvier 2011 portant composition de la conférence de territoire du Calvados**

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1432-9, L.1434-16, et L.1434-17 tels qu'ils résultent de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010- du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D. 1432-33 et D.1432-34

Vu le décret n° 2010-781 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie en date du 23 septembre 2010 délimitant les territoires au sein desquels seront constitués les conférences,

Vu l'arrêté portant composition de la conférence de territoire du Calvados en date du 15 décembre 2010

Le directeur général de l'ARS de Basse Normandie

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La conférence de territoire du Calvados est composée de 50 membres ayant voix délibérative

**Article 2 :** La conférence de territoire du Calvados est composée comme suit :

**1) collège des établissements de santé**

## Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre VIVIER (FHF)	M Jean-Pierre COLL (FHF)
M Angel PIQUEMAL (FHF)	M Alain LAMY (FHF)
M Anselme KERFOURN (FHF)	M Alain QUINQUIS (FHF)
Mme Corinne LARMOIRE (FEHAP)	Mme Marie STRUYVE (FEHAP)
M Vincent LECOMTE (FHP)	M Grégoire GERMAIN (FHP)

## Présidents de CME ou de conférences médicales d'établissements

Titulaires	Suppléants
Pr Henri BENSADOUN (FHF)	Dr Philippe MORIN (FHF)
Dr Laurent LION (FHF)	Dr Philippe POMAR (FHF)
Dr Jean-Michel DAUVILLIER (FHF)	Dr Françoise ZAMARA (FHF)
Dr Vincent BENARD (FEHAP)	Dr Frédérique VERET (FEHAP)
Dr Marc GOULLET de RUGY (FHP)	Dr Bernard JAMES (FHP)

**2) Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico sociaux**

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique DUBUCS (FHF)	Mme Dominique HANSEN (FHF)
Mme Elise GAMBIER (FHF)	Mme Evelyne HAMON (FHF)
M Yves LAMBERT (URIOPSS)	Mme Géraldine LE CHEVALIER (URIOPSS)
M Philippe VOVARD (SYNERPA)	Mme Martine GUEGUEN (SYNERPA)
M Sébastien BERTOLI (APAJH)	M François BESNARD (APAJH)
M Pierre REMADI (ANECAMSP)	M Philippe SAUVAGE (APF)
M Jacques SERPETTE (URIOPSS)	Mme Patricia AUTIN (URIOPSS)
M Patrick MAINCENT (URAPEI)	M Jean-Marie DURAND (URAPEI)

**3) Collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique COVES (ANPAA)	Mme Véronique DESRAME (maison des adolescents)
M Serge FOLLIOT (FNARS)	M Jean-Pierre PORTIER (FNARS)
M Francis BENARD (Air com)	M. Jean-Pierre NEEL (Aircom)

**4) collège des professionnels de santé libéraux**

Représentant les médecins

Titulaires	Suppléants
Dr Catherine GINDREY	Dr Pascal-André MAIGNAN
Dr Thierry LOCHU	Dr Philippe BARIOT
Dr Antoine LEVENEUR	Dr Jacques BATTISTONI

Représentant les autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M David DARNY (infirmier)	Mme Christine BONNIEUX (infirmière)
M François GIRRE (pharmacien)	M Pierre IUNG (pharmacien)
Non désigné	Non désigné

Représentant les internes en médecine :

Titulaire	Suppléant
M Thibaut RAGNEL	M Emanuel LOEB

**5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé**

Titulaires	Suppléants
Pr Gilles DEFER (SEP)	Dr Thierry GANDON (réseau du Bessin)
Dr Gilles TONANI	Dr Nicole LANDRE

**6) Collège des établissements assurant des activités de soins à domicile**

Titulaire	Suppléant
Mme Michèle PATTI (FNEHAD)	Mme Chantal CHEBROU (FNEHAD)

**7) Collège des services de santé au travail**

Titulaire	Suppléant
M Hubert RENOUARD	Dr Christine GESLAIN

### 8) Collège des usagers

Associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé

Titulaires	Suppléants
M Gérard BECHER (Que Choisir)	M Jacky HEBERT (Que Choisir)
M Jean BERNARD (UNAFAM)	Mme Monique BACON (UNAFAM)
Mme Agnès ZARAGOZA (UDAF)	M Michel CATTELAIN (UDAF)
Mme Françoise EDMOND (ligue contre le cancer)	M Philippe GUERARD (Advocacy)

Associations des personnes handicapées, des retraités et des personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M Henry HAYS	M Marc HOUSSAY
M Bernard KOELSCH	M Jocelyn MELI
M Jean LEFEUVRE (CODERPA)	Mme Janine LEPLEUX (CODERPA)

### 9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

Titulaire	Suppléant
M Laurent SODINI	Non désigné

Représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

Représentants des conseils généraux

Titulaires	Suppléants
M Michel ROCA	Mme Clara DEWAELE
M Luc DUNCOMBE	Mme Sylvie LENOURRICHEL

### 10) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Gérard HURELLE	Dr Jean- Bertrand DEMONTROND

### 11) Collège des personnes qualifiées

Mme Sonia De la PROVOTE  
Pr Khaled MEFLAH

**Article 3 :** Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ainsi qu'à ceux des préfectures de la Manche et de l'Orne.

Fait à Caen le 25 janvier 2011 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie SIGNE Pierre-Jean LANCRY





<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE  
L'EMPLOI (DIRECCTE) DE BASSE-NORMANDIE

**Liste des conseillers du salarié mise à jour le 03 Février 2011**

<p>M. AUBE François CFE-CGC VRP-Délégué commercial Chemin de la Fontaine Poulain 14130 COQUAINVILLIERS Portable 06 86 40 53 29</p>	<p>M. CHANCEREL Vincent CFTC Agent de sécurité SPGO Côtes Normandes 3 rue Pierre de Saffrey 14370 – VIMONT Tél person 06.15.71.35.48 Vincent.chancerel@neuf.fr</p>	<p>Mme FOSSARD Roseline UD-FO Lieudit la Ferme 14170 VENDEUVRE Tél perso 02 31 40 93 77 Tél UD-FO 02 31 35 65 75</p>
<p>M. AUBERT Pierre Rectifieur – F.O. Hameau de l'Eglise 14430 CRICQUEVILLE EN AUGÉ Tél. personnel : 02.31.39.03.69 Tél. UD FO : 02.31.35.65.75</p>	<p>M. DAVID Roger U.N.SA-FARMACLAIR 21, rue Jean Formay de St Louvent 14000 CAEN Portable 06 14 17 47 66</p>	<p>M. FOUCOUT Alain UD-FO 11 allée de Orfèvres – 14000 CAEN Tél. UD FO : 02.31.35.65.75 Tél perso 06 27 31 45 87</p>
<p>M. AUSSANT Pierre Retraité chimie energie – C.F.D.T 813 Grand Parc 14200 Hérouville Saint Clair Port. : 06.72.41.56.03 Tél perso 02 31 94 52 73</p>	<p>M. DEBLED Hervé CFDT Le Livet 14290 COURTONNE LES DEUX EGLISES Tél prof 02 31 48 30 87 – 02 31 32 96 14 Portable 06 20 54 05 47</p>	<p>M. GAUME Fabrice CFTC 30 rue du Petit Four 14290 ORBEC Portable 06 21 12 67 71</p>
<p>M. BELLOIR Francis CGT-SNCF Chez Mme RENAULT Martine 12 rue du Village St Pierre 14760 BRETTEVILLE SUR ODON Portable 06 20 37 13 97 UL de Caen 06 88 01 11 50</p>	<p>M. DELAFOSSE Jean-Marc Technicien à La Poste- SUD PTT Calvados 126 rue de La Folie – 14000 CAEN Tél. pers : 02.31.91.13.58 Tél SUD PTT. : 02.31.94.26.00</p>	<p>Mme GOSSET Colette Employée de bureau – F.O. 9,rue José Marie De Ben 14100 BEUVILLERS Tél. pers. : 02.31.32 28 45 Tél. UD FO : 02.31.35.65.75</p>
<p>M. BLOUET Christian C.G.T. - Secteur Lisieux Place du Marché 14340 BONNEBOSQ Portable 06 10 39 61 08 UL Lisieux 02 31 62 08 72</p>	<p>M. DELARUE Fabrice Knorr Bremse Glos CGT Chemin de Mesnil Asselin 14100 ST DESIR Tél prof 02 31 32 13 00 UL Lisieux 02 31 62 08 72</p>	<p>M. GOUERY Gilles CGT-FILTRE AUTO VIRE La Bocagnerie 14310 MESNIL CLINCHAMPS Tél prof 02 31 66 40 95 Tél perso 09 54 29 50 15</p>
<p>M. BODEAU Vincent RVI Blainville sur Orne CGT 4, rue Jean François Millet 14320 MAY SUR ORNE Tél prof.02 31 70 18 83 Portable 06 67 87 78 41</p>	<p>M. DESCHAMPS Pascal CFTC 1, allée de la Percherie 14470 COURSEULLES SUR MER Portable 06 61 83 20 78</p>	<p>M. GUILLOCHE Serge C.F.D.T. Les Marelles 14500 CAMPAGNOLLES Tél. pers. : 02.31.67.01.40 Tél. port. : 06.82.19.38.73</p>

<p>Mme. BOUVIER Yvette C.G.T Les Tilleuls 14250 AUDRIEU SCHERING PLOUGH Portable 06 14 90 56 19 Tél prof 02 31 06 94 69</p>	<p>M. DIVOUX Jean Philippe UD-FO La Coquerie 14210 AVENAY Portable 06 16 80 19 15 Tél UD-FO 02 31 35 65 75</p>	<p>M. GUILLOTTE Daniel Rue de l'église 14210 BARON SUR ODON Voiture 06 07 74 77 26 Tél perso 02 31 26 86 09</p>
<p>Mme BREL LEBRET Sandrine CGT EDF GDF La Route 14700 ST PIERRE CANIVET Portable 06-45-46-76-92 UL de Caen 06 88 01 11 50</p>	<p>M. FERRETTE Jean Professeur Sud Education 42, rue René Duchez 14000 CAEN Portable 06 66 46 39 00</p>	<p>M.GUYOU Xavier CGT-VP TRANSPORTS TORIGNY Carrefour Babeluche 14490 LE TRONQUAY Portable 06 32 24 90 21</p>
<p>M. HORVILLE Jean Paul CGT-SECURITAS 2 rue Dr Schweitzer 14150 OUISTREHAM Tél perso 02 31 97 06 24 Portable 06 61 43 70 31 UL CAEN 06 88 01 11 50</p>	<p>M. LE GRESSU Hervé CGT Ass Amis Jean Bosco 4 rue Lucien Bossoutrot 14120 MONDEVILLE Tél perso 02 31 34 05 65 Portable : 06-28-68-69-31</p>	<p>Mme MAUBERT Agnès C.G.T Foyer jeunes travailleurs 175, rue des Dix Acres 14200 HEROUVILLE ST CLAIR Tél.prof : 02.31.95.40.83 UL Hérouville 02.31.95.75.24</p>
<p>M. HUET Jean Michel UD-FO 3 résidence du 11 novembre 14500 VIRE Tél perso 06 68 33 39 45 Tél UD-FO 02 31 35 65 75</p>	<p>Mme LE MENN Anne CFTC 6 Rue Claude Chappe 14000 CAEN Portable 06 85 67 58 84</p>	<p>M. MAURY Richard Retraité – F.O. 1 rue des Jardinets – 14610 THAON Té lport : 06 82 17 72 42 Tél. UD FO : 02.31.35.65.75</p>
<p>M. JEAN Roger SOLIDAIRES Gestionnaire transports – FRANCE TELECOM 29 rue de l'Avenir 14650 CARPIQUET Port. 06 72 27 08 53 <a href="mailto:roger.jean3@orange.fr">roger.jean3@orange.fr</a></p>		
<p>M. JOLIN Georges-Marie Retraité métallurgie CFE- CGC 55, rue de Cussy - 14000 CAEN Tél. UD CFE CGC : 02.31.83.42.37</p>	<p>M. LEMETTEIL Jack Responsable contrôle qualité – UD-FO 2 rue des Kayaks 14600 HONFLEUR Tél. UD FO : 02.31.35.65.75 Tél perso 02 31 64 21 39</p>	<p>M. MINET Philippe C.G.T. HONEYWELL Secteur Condé sur Noireau - Vire 140, Rue Saint Martin 14110 CONDE SUR NOIREAU Portable 06 74 92 03 83</p>
<p>M. LAINE Vincent CGT WEB CAN COLOMBELLES 1874 route de Bretteville 14123 IFS Portable 06 70 89 51 50 <a href="mailto:vincent.dp.webcan@gmail.com">vincent.dp.webcan@gmail.com</a></p>	<p>M.LEMOINE Bernard CFE-CGC Retraité Banque 12 résidence Jean Racine Avenue Robert Schuman 14000 CAEN Tél UD CFE CGC : 02 31 83 42 37</p>	<p>Mme MORVANT Danielle SUD industries – Préretaire Euromoteur 1 rue des Monts – 14790 Verson Tél. port 06.61.11.96.32 Sud Industrie 02 31 24 23 36</p>

<p>Mme LANDEMAINE Nathalie Banque Crédit du Nord CFDT 604 quartier du Val 14200 HEROUVILLE STCLAIR Portable 06 74 90 13 26</p>		<p>M. NOURY Christophe Répartition pharmaceutique 15 rue de Valleuil 14120 MONDEVILLE Tél. pers : 02-50-53-41-63</p>
<p>M. LARROUY Claude CFTC 12 rue Marcel Dassault 14540 SOLIERS Portable : 06-72-42-20-68</p>	<p>Mme LETERRIER Angélique UD-FO 6, impasse des Fossettes 14630 FRENOUVILLE Tél port 06 82 09 00 02 Tél UD-FO 02 31 35 65 75</p>	<p>M. OGER Eric CGT-ROUTIERE MORIN TOUQUES Lotis.St Philbert Pav.21 14130 ST GATIEN DES BOIS Portable 06 74 60 41 19</p>
<p>M. LEBOUTEILLER Rémy Ouvrier boucher - F.O Secteur Villers Bocage - Isigny 14350 ST MARTIN DES BESACES Tél. UD FO : 02.31.35.65.75 Tél. pers : 02.31.68.34.24</p>	<p>M. LE TONQUEZE Patrick CFDT-Ent.St-Gobain 39, rue du commerce 14100 ST MARTIN DE LA LIEUE Tél port 06 73 32 02 22</p>	<p>M. ONFROY Pascal SUD industries 18 route de Creully 14610 CAIRON Tél. pers. : 02.31.80.62.42 Tél port : 06.86 40 55 09</p>
<p>Mme LECAPITAINE Béatrice CGT-EDF GDF CAEN 3, place des camélias 14440 CRESSERONS Tél prof 02 31 30 32 12 UL de CAEN 06 88 01 11 50</p>	<p>Mme LINE Stéphanie Prestation de service – C.G.T. Mutuelle familiale de Normandie Le Pont de la Motte 14100 SAINT PIERRE DES IFS Tél. prof. : 02.31.62.08.28 Tél. UL Lisieux : 02.31.62.08.72</p>	<p>M. PASQUIER Bruno Commerce C.F.D.T 16 rue Jean Racine 14000 CAEN Tél. perso 02 50 50 62 84</p>
<p>M. LECORNU Mickaël CGT EIFFAGE Construction Le long bois 14250 LOUCELLES Portable 06 79 22 62 83</p>	<p>M. LEGROS Jacques UNSA NORMATRANS La Roncette 14420 – VILLERS CANIVET Tél port. : 06-43-13-52-97</p>	<p>M. PERREE Eric UNSA FARMACLAIR 239, rue de l'Avenir 14880 – HERMANVILLE/MER Tél port. : 06-61-51-43-63</p>
		<p>M. TIZIANEL Julien SOLIDAIRES Dessinateur études METALU PLAST SOLIERS 10 rue Lucien Bousoutrot 14120 MONDEVILLE Port 06 16 12 28 04 julien.tizianel@yahoo.fr</p>
<p>M. PETRI Jean-claude C.F.T.C 11 rue Tour de Ville 14112 BIEVILLE-BEUVILLE Tél. port. : 06.64.29.00.76</p>	<p>Mme. RABOUT Yvette C.G.T 9 rue Val Fleury 14140 LIVAROT Portable 06 23 01 46 67 UL Lisieux : 02.31.62.08.72</p>	<p>M. TOUTAIN David CFDT 6B avenue des Dunettes 14390 CABOURG Portable 06 50 85 16 83</p>

<p>M. POCHAT Jacques Juriste 17 rue de Brocéliande 14000 CAEN Tél. pers : 02.31.75.29.01</p>	<p>M.RODRIGUEZ Xavier CFDT 13, Rue de la Vallée 14370 BELLENGREVILLE Portable 06 61 09 19 19</p>	<p>M. VAN BOXSTAEL Thierry CGT SANOFI AVENTIS LISIEUX Route de Villers 14100 GLOS Portable 06 10 17 54 96 UL LISIEUX 02 31 62 08 72</p>
<p>M. POIRET Jean Claude CGT 25 rue des Trois Acres 14160 dives sur mer Tél perso 02 31 91 76 83</p>	<p>M. ROCQUES Jean-Michel C.G.T.ACGB Bavent 15 rue de Madrid 14120 MONDEVILLE Portable 06 16 71 08 79</p>	<p>M. VAUVRECY Jean-Paul CFDT-ENT NESTLE 16 rue JS Bach 14100 LISIEUX Portable 06 60 68 49 50</p>
<p>M. POISSON Didier CFDT 32 rue des Chanoines 14400 BAYEUX Portable 06 30 16 88 87</p>	<p>M. TARGAT Jean-Luc UD-FO Chemin des Creuniers-Hennequeville 14360 TROUVILLE Tél. port : 06.08.10.64.88 Tél UD FO 02 31 35 65 75</p>	<p>Mme VENDANGE Marie-Thérèse Retraitée de la poste – C.F.D.T. Le Bourg – 14220 ESSON Portable : 06.78 70 06 46</p>
<p>M. PONTAIS Guy Retraité C.F.D.T Educateur spécialisé 7 rue du Clos VENET 14840 DEMOUVILLE Tél. pers : 02.31.72.33.49 Tél. port : 06.31 69 65 54</p>	<p>M. TESSIER Franck UNSA Agent d'accueil Centre F. BACLESSE 3, Rue Pierre Desproges 14840 DEMOUVILLE Tél. prof : 02.31.45.50.50 Portable 06 74 52 93 17</p>	

